

**FACTEURS
VALORISANTS V**

<p>LE POSTE : Difficulté de pourvoi du poste / au marché des candidats potentiels</p>	<p>0 = poste ouvrant sur un large spectre de candidatures possibles 2 = poste ouvrant sur un faible spectre de candidatures du fait des spécificités métier, OU de spécificités géographiques peu propices à la mobilité entrante (bonus +1 si la mobilité est à l'<u>expat</u>) 4 = poste ouvrant sur un faible spectre de candidatures du fait des spécificités métier, ET de spécificités géographiques peu propices à la mobilité entrante (bonus +1 si la mobilité est à l'<u>expat</u>)</p>
<p>LA CANDIDATURE : Nature de la candidature</p>	<p>0=candidature spontanée, réponse à annonce BDE par exemple (volontariat sans contrainte particulière) 0 = candidature contrainte dans le cadre d'une incitation à la mobilité pour motif personnel (demande de changement d'origine hiérarchique cédante) 2 = candidature contrainte dans le cadre d'une incitation à la mobilité pour motif société et faisant sens dans la progression de carrière (demande de changement d'origine hiérarchique accueillante) 4 = candidature contrainte dans le cadre d'une incitation à la mobilité pour motif société, ne faisant pas sens dans la progression de carrière (demande de changement d'origine hiérarchique accueillante) 4 = candidature contrainte par suppression de poste ou fin de mission</p>
<p>Critère changement d'environnement de travail</p>	<p>0 = pas de remise en cause des habitudes de fonctionnement => même entité n-2 à l'intérieur d'une Grande Direction 2 = changement d'entité n-1 dans la même Grande Direction (bonus +1 si mise en situation d'isolement avec impossibilité de contact hiérarchique immédiat) 4 = changement de Grande Direction (bonus +1 si mise en situation d'isolement avec impossibilité de contact hiérarchique immédiat)</p>
<p>Critère changement de métier</p>	<p>0 = pas de changement de métier 2 = changement de métier, mais mise en œuvre de compétences acquises ou exercées précédemment 4 = changement de métier nécessitant l'acquisition et la mise en œuvre de compétences nouvelles 6 = changement radical de métier, s'accompagnant éventuellement d'une formation lourde et/ou diplômante</p>
<p>Critère mobilité géographique</p>	<p>0 = aucune incommodité supplémentaire résultante ou dans la limite de 1/2 h/j 2 = incommodité supplémentaire résultante dans la limite de 1h 1/2 /j 4 = incommodité supplémentaire résultante au-delà de 1h 1/2 /j 6 = incommodité supplémentaire résultante obligeant un changement de résidence, et impact sur le travail du conjoint</p>
<p>Critère prise de repères dans le nouveau poste</p>	<p>0 = remplacement avec période de tutorat, ou création de poste dans métier déjà exercé 3 = remplacement sans période de tutorat, malgré la nécessité 5 = création de poste hors métier déjà exercé</p>